

les embûches des hommes perfides qui travaillent de toutes leurs forces à arracher les chrétiens du sein de l'Eglise, et à les soustraire à la soumission due au Pontife romain.

“ C'est pourquoi nous exhortons les pasteurs des âmes, avec toute la force et toute l'efficacité dont nous sommes capable, à consacrer tous leurs soins et toute leur diligence à la propagation de cet Ordre séraphique parmi le troupeau qui leur est confié. Qu'ils expliquent au peuple, en particulier et en public, l'excellence, la facilité et les avantages de cet Ordre.

“ Son excellence : il eut pour fondateur le très glorieux Francois d'Assise, comparable aux esprits séraphiques, bien-aimé du Christ, auquel il a été très conforme ; un grand nombre de ses membres ont été remarquables par leur piété et leur doctrine, et il eut spécialement pour défenseurs et pour zélateurs les Pontifes romains, qui l'ont voulu enrichir de très grandes indulgences et de remarquables priviléges.

“ Sa facilité : afin que les fidèles ne refusent pas d'entrer dans le Tiers-Ordre, effrayés par des difficultés imaginaires et de vains préjugés, les pasteurs leur persuaderont que cet Ordre a été institué par le bienheureux Francois pour ceux qui sont contraints de vivre dans le monde, hors des cloîtres religieux ; qu'il n'impose à ses membres aucune obligation nouvelle, mais qu'il a seulement pour but de les ramener et de les encourager à l'observance des préceptes divins et des commandements de l'Eglise, par la pratique des bonnes œuvres.

“ Enfin ils en démontreront les avantages et l'utilité. Le Tiers-Ordre rend la paix et la tranquillité à la société domestique et civile : avec lui renaissent toutes les vertus.

“ En outre, nous informons les curés de la ville que, depuis quelque temps, une congrégation du Tiers-Ordre y est également érigée, son siège est dans l'église de l'Oratoire de Saint-Philippe. Qu'ils le sachent donc tous : notre volonté est que cette congrégation progresse de jour en jour par l'accroissement du nombre de ses membres, par les instructions données dans les réunions mensuelles d'hommes et de femmes, et par la plus religieuse observance de toutes les prescriptions de la règle de l'Ordre. Et afin d'obtenir ce résultat, il est nécessaire que tous ceux qui sont appelés au ministère pastoral unissent leurs efforts aux nôtres avec une énergique persévérance. Ce faisant, ils sont assurés de coopérer très efficacement à rétablir et à conserver dans leur troupeau l'intégrité de la foi et l'honnêteté des mœurs.

“ Donné à Pérouse, le 22 janvier 1877.

“ JOACHIM, Card. Evêque.”

### Le Tiers-Ordre.

#### REMÈDE SOCIAL ET SANCTIFICATION DU PRÊTRE

Sous ce titre le Rév. P. Alfred de Carouge vient de faire paraître un ouvrage qui devrait être lu par tous les tertiaires, et principalement par les membres du clergé. Nous en reparlerons. Aujourd'hui nous ne ferons que reproduire les remarques et l'analyse que nous trouvons dans le *Messager du Coeur de Jésus* :